

Initiatives ministérielles

C-113, la peine peut aller d'une perte de revenu partiel- le, pendant douze semaines, à une perte totale de revenu.

Même si le système de justice pénale n'est pas parfait, la procédure d'appel permet de remédier aux anomalies. Si des erreurs sont commises au tribunal de première instance, la procédure d'appel permet d'y remédier.

• (1140)

Dans le système d'assurance-chômage, les décisions peuvent être très différentes d'un centre à l'autre. En cas d'appel, la procédure peut elle aussi manquer d'uniformité et on ne peut rien y faire ou presque.

En justice pénale, si la procédure d'appel traîne trop, le tribunal peut décider de retirer les accusations portées contre le défendeur. C'est arrivé il y a environ deux ans en Ontario où nombre d'accusations, certaines graves, ont été retirées tout simplement parce que les tribunaux n'étaient techniquement ou matériellement pas capables d'entendre les cas et d'assumer leur rôle. Devant l'accumulation de causes, la Cour suprême du Canada a jugé la situation injuste et décidé qu'il fallait retirer les accusations en instance.

Le régime d'assurance-chômage n'accorde à la personne qui demande des prestations aucun délai minimal pour faire appel.

Je voudrais revenir de nouveau à la procédure d'appel prévue dans le système d'assurance-chômage pour les cas de harcèlement sexuel. Pourquoi une femme qui prétend ou maintient avoir été obligée de quitter son emploi parce qu'elle était victime de harcèlement sexuel doit-elle attendre et être privée de ses prestations pendant des mois et même jusqu'à un an, un an et demi ou deux ans avant d'obtenir justice, tandis que, dans le système de justice pénale, les accusations sont retirées après un certain temps? Justice différée est justice refusée. Le même principe devrait sûrement s'appliquer au régime d'assurance-chômage.

Enfin, en droit pénal, la partie défenderesse ne peut être exclue de son procès à moins de s'être extrêmement mal conduite pendant les délibérations. Pourtant, quand il est question d'assurance-chômage, le projet de loi C-113 donne au président d'un conseil arbitral le pouvoir d'empêcher le prestataire d'assister à l'audience du conseil pendant le témoignage de l'employeur.

Pour quelques-unes ou l'ensemble de ces raisons, je voterai contre le projet de loi C-113.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis heureux, du moins à certains égards, de prendre la parole pour participer à ce débat et pour signaler certaines des erreurs que le gouvernement a commises relativement à ce projet de loi sur l'assurance-chômage.

Lorsque nous avons appris qu'un projet de loi serait présenté—c'était le projet de loi C-105, si je ne m'abuse—nous avons examiné le but de cette mesure législative et je crois que nous avons tous trouvé que c'était une bonne idée de réexaminer notre régime d'assurance-chômage et de chercher des façons de l'améliorer afin de le rendre plus efficace et d'éliminer les cas de fraudes et d'abus.

Lorsque nous avons enfin eu la possibilité d'analyser le projet de loi, nous avons pu voir clairement les défauts de ce dernier. En fait, le gouvernement savait aussi que le projet de loi présentait des lacunes, si bien qu'il l'a retiré et y a apporté des changements pour essayer de le rendre plus présentable.

L'idée d'éliminer les abus dans le régime d'assurance-chômage est toujours bonne. Quiconque travaille déteste penser que l'argent de ses impôts va à quelqu'un qui reçoit des prestations sans justification et qui abuse du régime d'assurance-chômage.

L'objectif visé par le gouvernement était bon, mais ce dernier savait que sa mesure législative était défectueuse. Il l'a donc retirée pour y apporter des changements. Le gouvernement a ensuite présenté un autre projet de loi, celui à l'étude aujourd'hui, mais on y trouve encore les mêmes problèmes.

Le gouvernement s'inquiète parce que son idée, qui était si bonne au départ, a tourné au vinaigre. Cependant, si on analyse bien ce qui s'est passé ici, on se rend compte que nous avons un grave problème politique. Le gouvernement se dit ceci: «Nous avons 1,6 million de chômeurs au Canada, dont environ 400 000 sont des jeunes. Nous ne pouvons pas régler ce problème. Nous n'avons pas les réponses. Nous sommes pris, nous sommes finis. Nous ne comprenons pas. Que devons-nous faire? Au lieu d'essayer de régler le problème, cherchons un moyen de détourner l'attention des gens.»

Monsieur le Président, je suis certain que vous connaissez tous ce vieux tour de passe-passe qui consiste à cacher un pois sous une coquille de noix et à faire suffisamment